



Syndicat National des Personnels de Direction de l'Éducation Nationale

**L'HEBDO**

**Hebdo N° 83 - mercredi 2 septembre 2020**

## **A la Une**

Le SNP DEN-UNSA espère que la rentrée s'est déroulée dans les meilleures conditions possibles pour vous et vos établissements. Tout à fait consciente du contexte très spécifique, notre organisation ne manquera pas de dresser, à l'occasion de la conférence de presse du mercredi 09 septembre, un premier bilan de cette rentrée en s'appuyant sur l'enquête à destination des établissements qui vous est déjà parvenue le vendredi 28 août. Si ce n'est déjà fait, nous vous invitons à la compléter afin de disposer des informations les plus larges et fiables possibles.

**[Enquête de rentrée 2020 – SNP DEN](#)**

## **Autres**

## **Proposition de modifications de textes statutaires (adhérents)**

Conformément à nos textes (S52, R43), nous portons à la connaissance des adhérents au moins 3 mois avant la tenue du CSN et du congrès les modifications envisagées. Pour les modifications du RI, elles seront présentées au CSN de décembre 2020. [Lire la suite](#)

## **Taxe d'habitation pour les logements de fonction : demander une exonération !**

Certains collègues ont 2 résidences du fait du logement de fonction. Selon les cas, la résidence principale est leur logement de fonction et de fait leur résidence privée devient une résidence secondaire.

Pour d'autres qui ont déclaré leur résidence privée en résidence principale, notamment pour obtenir un prêt ou des dégrèvements d'impôts pour travaux sur résidence principale, ils ont été obligés de déclarer leur logement de fonction comme résidence secondaire, voire ont constaté que les services des impôts avaient directement appliqué ce principe.

Depuis la réforme de 2018, les choses ont changé. Votre logement de fonction peut être tout à fait considéré comme votre résidence secondaire. A ce titre, vous pouvez être exonérés de la majoration de la taxe d'habitation, du fait de l'utilisation de ce logement pour des raisons professionnelles en fournissant votre arrêté de nomination. Bien sûr il restera toujours 2 taxes d'habitation à payer mais la majoration des 20 % supprimée est non négligeable.

[Voir l'article du ministère des finances](#)

## **Agenda**

### **Mardi 8 septembre**

Conférence nationale

DGRH: réunion de concertation Lignes Directrices de Gestion (LDG)

### **Mercredi 9 septembre**

Conférence nationale (suite)

Conférence de presse

Exécutif Syndical National

Conseil Fédéral National UNSA Education

Commissions spécialisées

### **Judi 10 septembre**

Conseil Fédéral National UNSA Education

# Actualités



## Le décret statutaire des personnels de direction enfin modifié

Le décret portant modification de l'accès au corps des personnels de direction est paru au journal officiel du 13 août.

Ce décret, [n° 2020-1030 du 11 août 2020](#), modifie ainsi les modalités d'accès au corps par la voie de la liste d'aptitude ainsi que du détachement et réduit la durée de services effectifs demandée pour se présenter au concours. Il crée un troisième concours permettant à des candidats non issus de la Fonction publique d'accéder aux fonctions de direction. [Lire la suite](#)

, [cliquez ici pour vous désabonner](#).